



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 31159

Texte de la question

M Christian Spiller appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur l'angoisse et la détresse des malades atteints de leucémie ou d'aplasie médullaire, et aussi de leurs familles, qui sont dans l'attente d'une greffe de la moelle osseuse. Une telle possibilité, dans les circonstances actuelles, demeure malheureusement encore aléatoire, moins en raison du manque de donneurs potentiels que du fait de la limitation volontaire à 50 000 du nombre de donneurs inscrits au fichier de l'association France Transplant, motivée en grande partie par le coût important d'un typage. Il lui demande si, afin d'arriver plus rapidement à des conclusions sur l'intérêt thérapeutique à long terme des greffes de moelle entre donneurs non apparentes et d'augmenter les chances pour un malade de trouver un donneur compatible, il ne lui paraîtrait pas opportun d'augmenter, dans des proportions raisonnables, jusqu'à 70 000 par exemple, le nombre de donneurs inscrits au fichier, ce qui donnerait également satisfaction aux personnes volontaires pour un don de moelle qu'une trop longue attente risquerait de décourager.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats thérapeutiques à long terme des greffes de moelle à partir des donneurs non apparentes. Plus de 100 greffes de ce type ont été réalisées en France avec des résultats un peu inférieurs à ceux observés avec des donneurs de la fratrie, mais néanmoins encourageants. C'est grâce à un effort financier particulièrement important de la caisse nationale d'assurance maladie qui s'élève à ce jour à plus de 25 millions de francs, que le fichier national de donneurs volontaires de moelle osseuse a atteint progressivement plus de 50 000 donneurs. Ce volume répond au vœu exprimé par les praticiens responsables eux-mêmes ; continuer d'augmenter la capacité du fichier n'offre que peu d'intérêt, puisque l'accroissement à 100 000 personnes n'augmenterait les chances de trouver un donneur compatible que dans de faibles proportions. La meilleure solution consiste donc à connecter le registre français avec les différents fichiers européens, connexion qui fonctionne déjà et qui permet de chercher pour chaque malade un donneur potentiel parmi plus de 150 000 inscrits. Il faut aussi accroître régulièrement le nombre de donneurs types dans le groupe HLA A, B et DR (23 000 à l'heure actuelle). Il importe enfin de savoir, afin de ne pas faire naître d'espoirs suivis de déceptions, que les analyses les plus récentes des spécialistes montrent que compte tenu de l'hétérogénéité de la population humaine seuls environ 30 p 100 des malades peuvent espérer trouver un donneur non apparente compatible.

Données clés

Auteur : [M. Spiller Christian](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31159

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3221